

## REGLEMENT INTERNE :

### Section UMS PC Gym

- **Bébés Gym**

La présence d'un seul parent est indispensable pendant les cours.

- **Eveils**

Les cours se déroulent sans les parents.

- **Ecole de Gym**

A la fin de la saison, pour les enfants qui souhaitent continuer l'année suivante, les entraîneurs peuvent être amenés à leur proposer un essai pour intégrer une équipe de compétition ;

- **Ados, adultes et groupe compétition**

Aucune présence étrangère au club n'est autorisée dans les gradins (Sous peine d'exclusion du club sans remboursement). En cas d'absence prolongée et injustifiée aux entraînements, le club se réserve le droit d'en informer les parents.

---

Tout changement de catégorie au cours de la saison peut entraîner un réajustement de la cotisation.

Modalités de remboursement :

Un remboursement partiel de la cotisation annuelle pourra être effectué (au prorata du nombre de mois écoulés) sur demande écrite, adressée au Président de l'Association, et uniquement dans les cas suivants :

Déménagement hors secteur Intercommunal,

Arrêt définitif de la gymnastique sur présentation d'un certificat médical.

Conditions d'accès à la salle de gymnastique :

L'accès à la salle de gymnastique est limité aux horaires d'entraînement en présence d'un entraîneur ou d'un responsable de l'association.

Les gymnastes doivent arriver à l'entraînement à l'heure afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances.

Les gymnastes devront porter une tenue réglementaire adaptées à la pratique de la gymnastique pour les séances d'entraînement et avoir la tenue du club pour les compétitions.

Dans la mesure du possible, les entraîneurs et moniteurs se tiendront à la disposition des parents à la fin de chaque cours pour d'éventuelles questions.

A la fin des cours de gym, le Club décline toute responsabilité envers les gymnastes mineurs en cas de retard des parents.

Les enfants devront attendre dans les gradins de la salle de gymnastique, et non pas seuls en bas du gymnase.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du gymnase.

En cas de compétitions organisées au Club, les cours du samedi sont susceptibles d'être reportés ou exceptionnellement annulés. Vous serez avisés par le club.

➤ **Chaque adhérent, et chaque accompagnateur s'engage à respecter les mesures de sécurité liées au covid 19 en vigueur lors de la reprise de l'activité, pour la sécurité de tous.**

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sous peine d'exclusion de l'association et

j'autorise

je n'autorise pas

Le club à diffuser l'image de l'adhérent sur tous supports de communications du club.

**Date :**

**Signature :**